

AVECinfo

no 7

Août 2006

AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

SPV
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée générale
le samedi 9 septembre 2006 de 13h30 à 16h
à l'université de Lausanne, Amphipôle, auditoire A
ainsi qu'à la fête des 150 ans de la SPV qui suivra !

1. Accueil et message de la présidente
2. Mise en discussion du procès-verbal (www.spv-vd.ch)
3. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
4. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
5. Démission au comité
6. Appel à de nouveaux membres
7. Plan d'étude Cin :
 - présentation du travail des sous-commissions (George Höfflin, président de la Commission Cin)
 - consultation, mise en œuvre du plan d'étude Cin (Serge Martin, DGEO)
8. Statut des enseignantEs Cin : une résolution
9. Au revoir à Henriette Déjardin
10. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente jusqu'au vendredi 1 septembre : Monique Capt, Aloys-Fauquez 53 1018 Lausanne, moniquecapt@citycable.ch

Nous nous réjouissons de vous accueillir et/ou de faire votre connaissance et vous transmettons nos plus cordiales salutations.

Pour le comité de l'AVECin
La présidente
Monique Capt

SPV : pour ce qui concerne l'AG de la SPV et la fête du 150ème, se référer au « Majuscules » envoyé au mois de juillet.

Rapport d'activité...

d'une année particulière ... Le cycle initial fut, ces derniers mois, sous les feux de la rampe !

Le Cin doit-il devenir obligatoire ?

Les trois forums organisés par la DGEO avaient pour but de mettre en évidence la complexité de la thématique, de réfléchir aux objectifs attribués à ce cycle et d'aborder certaines problématiques plus générales telles que les horaires, la journée continue ou les Conseils d'Etablissement.

L'AVECin fut largement associée à la préparation du premier forum avec deux membres du comité invitéEs dans un groupe chargé de faire des propositions quant aux thèmes à aborder et/ou aux personnes à inviter. La présidente, présente à la table ronde, tenta de défendre tant bien que mal une école enfantine sous les assauts des critiques sévères du monde politique ou parental.

En écho à cette journée, un article a été publié dans L'Educateur, prenant clairement le parti de l'écoute réciproque et de la rencontre possible entre les divers mondes (civil, politique et scolaire).

L'AVECin fut encore présente lors du deuxième forum consacré aux objectifs du Cycle initial. Avec l'édition d'un AVECinfo particulier, elle put développer les axes pédagogiques ou statutaires qui semblent essentiels à l'Association. Elle eut le plaisir (et la surprise...) de voir cette publication utilisée comme base de discussion lors de la table ronde à laquelle la présidente et un membre du comité furent invités.

A cette occasion, deux membres du comité ont mis sur pied, avec l'aide conceptuelle de Claudine Bonzon, une présentation des moyens d'enseignement officiels de l'école enfantine vaudoise.

Les membres du comité se retrouvèrent une troisième fois réunis lors du dernier forum. S'ils furent moins actifs au vu des problématiques abordées ce jour-là, ils furent néanmoins attentifs à celles qui les concernaient particulièrement : le statut des enseignantEs Cin et les horaires des classes enfantines. A ce propos, le comité fait part de son souci de voir se multiplier les horaires fantaisistes qui mettent les élèves et les enseignantEs en congé le mercredi entier ou alors le mercredi durant toute l'année ET le vendredi après-midi durant un semestre. Il inscrit les horaires dans la question du futur statut des enseignantEs généralistes du Cin et met ces dernières en garde sur l'image peu « professionnelle » que donne cette pratique, même si, en fin de compte, le temps de présence en classe de 23 périodes hebdomadaire est respecté.

La formation

Plusieurs membres du comité assistèrent aux Assises de la formation, organisées par la DGEO le 28 janvier dernier.

Convaincus que la formation permettant d'enseigner dans les premiers degrés doit être de haut niveau et d'une durée équivalente à celle qui autorise l'enseignement au niveau supérieur, quelques membres du comité ont participé à la récolte de signature pour la pétition initiée par le SER.

Le lien avec la SPV

Durant l'année 2005-2006, la SPV a organisé plusieurs rencontres dans le canton, ceci afin de renforcer le lien entre les enseignantEs et le comité cantonal. Les membres du comité de l'AVECin se sont efforcés, dans la mesure du possible, d'être présents à l'une ou l'autre de ces rencontres.

L'AVECin a soutenu l'action de la SPV en dépêchant deux membres de son comité à la distribution de tracts lors de la journée des services publics.

La présidente a pris part tout au long de l'année aux conférences des présidents des Associations de la SPV et apprécie les échanges qui y ont lieu.

Le comité a collaboré à la réponse de la SPV à la consultation HarmoS sur l'harmonisation des systèmes scolaires en Suisse.

Trois de ses membres étaient présents lors d'une rencontre entre le Comité cantonal et M. George Höfflin pour un soutien à une recherche sur la compréhension en lecture.

On retrouvait le comité lors de l'Assemblée de la SPV du 5 avril dernier dont le but était d'exiger une revalorisation significative et rapide du salaire des enseignantEs généralistes.

Le comité

Il s'est réuni au rythme d'une séance par mois en moyenne. Il travaille le reste du temps par mail, par téléphone, tant il est vrai qu'il est difficile de réunir sept personnes venant des toutes les régions du canton chaque fois qu'une demande nous est faite, qu'une réponse (rapide bien sûr !) est à donner ou qu'une décision est à prendre !

Le comité a dit au revoir et merci à Mary-Laure Masson qui le quitte, trop absorbée par de nombreuses activités.

Il a accueilli avec plaisir Mireille Brignoli et la remercie d'avoir accepté, en plus, de siéger au Comité Cantonal de la SPV en remplacement d'Isabelle Berney-Monnier démissionnaire après 11 ans de bons et loyaux services.

Et pour terminer, il est important de signaler que la plupart des membres du comité sont membres « ad personam » des sous-commissions Cin, et que s'ils ne sont pas représentants officiels de l'AVECin, ils y font un travail remarquable et méritent nos remerciements.

Pour le comité, Monique Capt

Le statut des enseignantEs du Cin

Les négociations entre le Conseil d'Etat et les associations de personnel concernant la description et classification des fonctions (DECFO) ont commencé. « *Le projet DRCFO-SYSREM vise une meilleure prise en compte des compétences nouvelles et des exigences professionnelles dans l'environnement actuel de l'emploi* » (la Gazette, journal de la fonction publique, no 176 – 26 avril 2006). Il inclut le statut des enseignantEs généralistes que deviendront les maîtresses du Cin. L'Association doit se déterminer formellement sur le statut qu'elle veut défendre. Lors de son Assemblée Générale de 2003 au Mont-sur-Lausanne, les membres présentEs avaient approuvé à une très large majorité l'idée d'un statut à temps complet, même si cela devait augmenter le temps de présence en classe. De plus, une réflexion ne saurait être évitée au sujet du niveau de formation qui n'a cessé de croître dans tous les corps professionnels et qui constituera sans nul doute un critère d'évaluation.

Le samedi 9 septembre, le comité de l'AVECin vous proposera de voter une résolution demandant formellement un statut à temps complet pour les enseignantEs du cycle initial.

Synthèse des différents forums

Quelle école ?

Dans les propos de Madame la Conseillère d'Etat, Anne Catherine Lyon, lors du Forum du 11 mars, nous avons pu entendre que « *l'école enfantine de demain serait – à peu de chose près – construite selon les orientations* » de notre association professionnelle. Ces orientations ont été en grande partie transcrites dans l'AVECinfo no 6.

De manière synthétique, l'AVECin prône une école qui :

- fait le pari de l'éducabilité pour tous
- se centre sur les apprentissages
- considère l'enfant dans sa globalité (approche transversale des apprentissages)
- pratique l'évaluation formative au service de la progression de l'élève
- communique avec les parents

La réflexion sur la mise en conformité des objectifs du Cin avec le PECARO doit s'inscrire dans l'idée d'un cycle élémentaire (-2+2) et la certification ne doit pas intervenir avant la fin du premier cycle primaire.

Quelle structure ?

Rendre le cycle initial obligatoire devrait apporter une crédibilité à son statut et à son organisation. Le comité tient toutefois à l'entrée progressive au début de la scolarité et aux regroupements par demi-classes. Les organisations extrascolaires et leur articulation avec l'école en général et l'école enfantine en particulier devront se faire en respectant les particularismes locaux et se construire avec l'ensemble des partenaires. Il s'agira d'être attentifs aux temps de l'enfant qui, bien qu'organisés devront veiller à le préserver d'un temps totalitaire (Daniélou in l'Educateur no 7/06)

Quel statut et quelle formation ?

L'AVECin revendique un statut d'enseignement à temps complet, même si le temps d'enseignement devait être augmenté. Mais avant de parler de modification du cahier des charges, encore faudrait-il qu'il y ait une base de discussion, un texte de référence, hors, il n'en existe point. En outre, il ne suffit plus de saluer notre professionnalisme. Nous devons exiger un haut niveau de formation et une reconnaissance statutaire en conséquence. Le service employeur se doit en outre de définir, puis de prendre en charge cette formation et son suivi. L'AVECin, forte de l'expérience de ses membres se tient prête à faire des propositions et à relever le défi.

Quelle place dans la société ?

L'école concerne tous les acteurs de la société. Son organisation complexe ne permet pas à chacun d'y intervenir en tout temps. Pour participer à la réalisation d'une école encore meilleure, il est nécessaire de construire des opinions et des propositions argumentées ; la direction générale de l'enseignement doit y veiller et l'exiger de ses partenaires tout comme de ses détracteurs.

Alors, quel avenir ?

Ces nombreux forums ont permis de mettre en évidence le haut niveau de complexité que constitue la pratique d'enseignement dans les premières années scolaires et le professionnalisme qu'il nécessite. La consultation sur différents projets que prépare le département doit nous mobiliser (modification de la loi scolaire sur l'obligation de fréquentation – nouvelle loi sur le conseil d'Etablissement – plan d'étude – formation des maîtres généralistes – DECFO-SYSREM). Cette dernière devrait concrétiser la reconnaissance de notre professionnalisme (CF ci-dessus sous « statut des enseignantEs »)

